

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à Salle du conseil, le **lundi 7 mars 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 1er février 2016 et extraordinaire du 29 février 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2016-03-A, 2016-03-B, 2016-03-C, 2016-03-D, et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines.
5. Rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2015 – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
6. Participation d'un élu au souper-bénéfice au profit du Choeur de la montagne.
7. Fin d'emploi d'un employé de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
8. Schéma de couverture de risques de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Adoption du plan de mise en oeuvre.
9. Addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information.
10. Nomination de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Échange de terrains - 439, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - 316, rue Victor-Hugo.
12. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Aliénation du terrain situé derrière la propriété sise au 1650, chemin Ozias-Leduc.
13. Renouvellement de mandats et nomination de membres au sein du comité sur la Santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Renouvellement de mandats et nomination de membres au sein du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

15. Participation à l'activité " Tour de la montagne Desjardins ".
16. Servitude de conservation et de non-construction et inclusion dans la réserve naturelle - partie du lot 1 819 017.
17. Reconnaissance de réserve naturelle - lot 1 816 891 et partie des lots 3 936 061 et 1 819 017.
18. Cession pour fins de parc - 237, rue Saint-Jacques.
19. Demande de prolongation des délais pour l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme - Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
20. Compte rendu de la réunion du 10 février 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Évaluation de l'optimisation aux intersections par le ministère des Transports du Québec - Virage à droite aux feux rouges.
22. Demande au ministère des Transports du Québec - Réaménagement du terre-plein - Rue Boisée.
23. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2015 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Procès-verbaux des réunions extraordinaire du 1er décembre 2015 et ordinaire du 3 février 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 février 2016 du comité de toponymie de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Compte rendu de la réunion ordinaire du 17 février 2016 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.
27. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 février 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-03, 2016-04, 2016-05, 2016-06, 2016-09, 2016-10, 2016-13, 2016-14, 2016-15 et 2016-16.
29. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-07, 2016-08, 2016-11 et 2015-97.
30. Demande de dérogation mineure 2016-01 concernant le 880, chemin de la Montagne.
31. Demande de dérogation mineure 2016-02 concernant le 814, rue Frédérick-Lawford.
32. Certificat attestant le résultat de la consultation concernant le règlement numéro 1179-1.
33. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement concernant la division du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire en districts électoraux.

34. Adoption du règlement numéro 828-38, intitulé: " Règlement modifiant le règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2016 ".
35. Adoption du règlement numéro 1223, intitulé: " Règlement décrétant l'acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'une autopompe à incendie de 5 682 lpm (1250 gipm) et autorisant un emprunt de six cent quarante-cinq mille dollars (645 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
36. Adoption du règlement 1224, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de démolition de l'immeuble sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier situé sur le lot 1 820 071 au cadastre du Québec, des travaux de compaction dynamique du sol, des travaux de construction d'une caserne incendie sur ledit lot, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions cinq cent cinquante mille dollars (8 550 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
37. Adoption du règlement numéro 1225, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement de jeux d'eau et travaux connexes au parc de la Gare, partie récréative, l'aménagement du parc de la Gare, partie bassin, phase 3 (incluant des travaux de pavage, de voirie, d'éclairage, de plantation et de travaux connexes) et la construction et l'aménagement d'un pavillon du 50<sup>e</sup> anniversaire sur le lot 2 349 077 au cadastre du Québec, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-quinze mille dollars (695 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
38. Adoption du second projet de règlement numéro 845-144, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'agrandir la zone I-1 à même la zone I-4, d'autoriser les ateliers de carrosserie dans la zone I-1 et de modifier les dispositions applicables aux enseignes de type sigle ".
39. Octroi du contrat IN 16-001 - Autopompe à incendie de 5 682 lpm (1 250 gipm).
40. Octroi du contrat SCC 2016-02 - Services professionnels en communications - Conception d'un nouveau site Internet.
41. Contrat ING 2015-12 - Projet domiciliaire "Heure-Mauve" - Approbation de l'ordre de changement numéro OC-03 rév.2.
42. Octroi du contrat ING 2015-23 - Services professionnels en ingénierie - Projet domiciliaire " Les Jardins Panoramiques, phase 2 ".
43. Questions de l'assistance.
44. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2016 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

2016-071

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 mars 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-072

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 29 FÉVRIER 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 1er février 2016 et extraordinaire du 29 février 2016 soient et sont approuvés par ce conseil.

2016-073

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-03-A, 2016-03-B, 2016-03-C, 2016-03-D, ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-03-A, au montant de 1 918 961,31 \$, numéro 2016-03-B, au montant de 830,77 \$, numéro 2016-03-C, au montant de 346 949,32 \$, numéro 2016-03-D, au montant de 79 223,48 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-03, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 2 mars 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 29 janvier 2016 au 2 mars 2016.

2016-074

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-02**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-02 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 27 février 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-075

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE POUR L'ANNÉE 2015 – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 janvier 2016, concernant les activités prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* quant à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

2016-076

**PARTICIPATION D'UN ÉLU AU SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DU CHOEUR DE LA MONTAGNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur le conseiller Joseph Côté, au souper-bénéfice organisé au profit du Choeur de la montagne, qui se tiendra le 18 mars 2016, et autorise le remboursement de la dépense au montant de 110,00 \$ par personne.

2016-077

**FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mette fin à l'emploi de l'employé numéro 810011, et ce, à compter du 7 mars 2016, le tout en conformité au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 18 février 2016, entériné par monsieur Daniel Desroches, directeur général, en date du 4 mars 2016.

2016-078

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C.s-3.4), la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu doit adopter et soumettre son projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet définitif est accompagné des documents établissant que le processus prévu à la loi pour la préparation d'un tel schéma a été suivi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que le projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 est conforme aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie publiées à la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs conférés au ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la loi stipulent que chaque municipalité locale, visée par le Schéma, doit procéder à l'adoption du plan de mise en oeuvre prévu au projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont pris connaissance du contenu du plan de mise en oeuvre du projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 et se disent en accord avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire adopte le plan de mise en oeuvre du projet définitif de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2016-2021 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ladite résolution d'adoption soit transmise à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique.

2016-079

**ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SOUTIEN EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit addenda.

2016-080

**NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jacques Langlois à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la fin du mandat, le 31 décembre 2015, de madame Maggie Dumont-Grant et que cette dernière ne souhaite pas poursuivre son implication au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que mesdames Marie-Eve Daunais et Lysiane Chagnon Fontaine soient et sont nommées à titre de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à compter du 8 mars 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

2016-081

**ÉCHANGE DE TERRAINS - 439, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER - 316, RUE VICTOR-HUGO**

CONSIDÉRANT la signature d'une cession en emphytéose intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Centre de la petite enfance l'Apprenti-Sage le 5 décembre 2013 pour la construction d'un CPE sur le lot 2 348 686 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la limite existante entre ce lot et le lot 2 348 687 au cadastre du Québec fait en sorte que ces deux lots sont de forme irrégulière;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de rétablir la ligne de lot située entre les deux propriétés afin de rendre adéquats les infrastructures et aménagements existants sur ces deux lots, soit le stationnement existant sur le lot 2 348 687 au cadastre du Québec (Motel Le Montagnard) et l'aménagement de l'aire de jeux sur le lot 2 348 686 audit cadastre (CPE l'Apprenti-Sage);

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, un échange de terrains de superficie équivalente pourrait être réalisé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'échange de terrains à intervenir en entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et les propriétaires du lot 2 348 687 au cadastre du Québec, tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire, préparé par monsieur Vital Roy arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 2015, portant le numéro de minute 46746 et annexé à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que dans le cadre de cet échange, la Ville de Mont-Saint-Hilaire cède le lot projeté 5 830 197 au cadastre du Québec, d'une superficie de 96,5 mètres carrés aux propriétaires du lot 2 348 687 audit cadastre.

QU'en échange, les propriétaires du lot 2 348 687 au cadastre du Québec cèdent à la Ville de Mont-Saint-Hilaire le lot projeté 5 830 196 au cadastre du Québec d'une superficie de 96,5 mètres carrés.

Que les frais de notaire et d'arpenteurs soient à la charge de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M<sup>e</sup> Nathalie Carrier, notaire, tout acte donnant effet à la présente.

2016-082

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - ALIÉNATION DU TERRAIN SITUÉ DERRIÈRE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 1650, CHEMIN OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. du demandeur Gestion Nègre inc., propriétaire des lots 1 815 136 et 2 484 077 au cadastre du Québec, pour l'aliénation du lot 1 815 135 audit cadastre situé derrière la propriété sise au 1650, chemin Ozias-Leduc, à Mont-Saint-Hilaire, et appartenant à monsieur Henri Nègre afin de créer un ensemble homogène;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage de la Ville, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) du requérant concernant le projet de réaménagement du droit de propriété du lot 1 815 135 au cadastre du Québec, laquelle est conforme au règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de *La loi sur la protection du territoire agricole de Québec*.

2016-083

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Josée Prévost et de monsieur Hugo Mimee, à titre de membres du comité sur la Santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont échus depuis le 3 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Prévost a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mimee ne souhaite pas poursuivre son implication au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de mandat, à titre de membre du comité sur la Santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de madame Josée Prévost, pour une période de deux (2) ans, soit du 8 mars 2016 au 7 mars 2018.

Que ce conseil nomme madame Geneviève Poirier-Ghys à titre de membre au sein dudit comité, pour une période de deux (2) ans, soit du 8 mars 2016 au 7 mars 2018.



2016-084

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Charles Richer, à titre de membre du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, est échu depuis le 6 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richer a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu également de nommer madame Suzanne Léveillé et monsieur Pierre Lambert à titre de membres dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de mandat, à titre de membre du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de monsieur Jean-Charles Richer, pour une période de deux (2) ans, soit du 8 mars 2016 au 7 mars 2018.

Que ce conseil nomme madame Suzanne Léveillé et monsieur Pierre Lambert à titre de membre au sein dudit comité, pour une période de deux (2) ans, soit du 8 mars 2016 au 7 mars 2018.

2016-085

**PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ " TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS "**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Honoré-Mercier organise la septième édition du " Tour de la Montagne Desjardins " qui se tiendra sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire le 23 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour l'organisation de cette activité de financement, le comité organisateur souhaite obtenir le support logistique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie l'activité " Tour de la Montagne Desjardins " organisée par la Fondation Honoré-Mercier qui se déroulera sur le site de la gare de Mont-Saint-Hilaire (stationnement de l'Agence métropolitaine de transport) de même que sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le lundi 23 mai 2016 et contribue aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment le prêt d'équipement dont la signalisation et la participation de ressources humaines, etc.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire requière de l'Agence métropolitaine de transport, toute autorisation ou tout permis nécessaire à la tenue de cette activité et du ministère des Transports du Québec, tout permis permettant la circulation des participants sur les routes

sous la responsabilité dudit Ministère.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2016-086

**SERVITUDE DE CONSERVATION ET DE NON-CONSTRUCTION ET INCLUSION DANS LA RÉSERVE NATURELLE - PARTIE DU LOT 1 819 017**

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin notamment d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est propriétaire de plusieurs terrains qui ont pour vocation la conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le terrain concerné, soit une partie du lot 1 819 017 au cadastre du Québec, forme un milieu naturel important pour consolider la protection du massif forestier du mont Saint-Hilaire et qu'il offre des habitats propices à certaines espèces en situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité le terrain en question;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre une certaine activité sur le terrain en question, à des fins récréatives, sportives, scientifiques et éducatives, tout en respectant le caractère de conservation des milieux naturels qui s'y trouvent et la capacité de support de ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre une certaine activité sur une partie du terrain en question (0,25 hectare) à des fins acéricoles, tout en respectant le caractère de conservation des milieux naturels qui s'y trouvent et la capacité de support de ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer au terrain en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel tout en

permettant de poursuivre les activités récréatives de plein air ayant déjà cours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la servitude réelle de conservation est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires désirant protéger légalement leur terrain;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme par cette résolution sa volonté de grever, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle de conservation sur une partie du lot 1 819 017 au cadastre du Québec en faveur du lot 4 149 223 au cadastre du Québec, appartenant au Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire.

De mandater madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, à titre de personne responsable et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire seconde la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M<sup>e</sup> Pierre Pétrin, notaire, tout acte donnant effet à la présente.

Que les frais de notaire sont à la charge du Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire.

2016-087

**RECONNAISSANCE DE RÉSERVE NATURELLE - LOT 1 816 891 ET PARTIE DES LOTS 3 936 061 ET 1 819 017**

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin notamment d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est propriétaire de plusieurs terrains qui ont pour vocation la conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les lots 2 348 683 et 1 816 710 au cadastre du Québec, appartenant à la Société canadienne pour la conservation de la nature ont été reconnus comme Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire en 2006, et que les lots 1 817 063, 1 817 192, 1 817 193, 1 817 196, 2 484 097, 3 894 160, 3 894 161, 4 472 557, 4 472 560, 3 282 918, 3 894 146, 3 282 864, 3 445 785, 2 349 247, 2 348 637, 2 349 075, 1 816 711, 2 484 071, 1 816 629, 1 820 007 au cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont été reconnus comme Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire a fait reconnaître ses terrains en piémont comme Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire en 2014;

CONSIDÉRANT QUE des démarches sont en cours auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) pour faire désigner « réserve naturelle en milieu privé » des terrains en piémont appartenant à Conservation de la Nature qui seront annexés à la réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le 2 octobre 2013 afin d'entreprendre les démarches pour que les lots 5 393 256, 4 962 441 et 4 661 924 au cadastre du Québec soient reconnus comme réserve naturelle;

CONSIDÉRANT QUE les terrains à désigner, soit les lots 1 816 891 au cadastre du Québec, une partie du lot 3 936 061 au cadastre du Québec et une partie du lot 1 819 017 au cadastre du Québec, forment un milieu naturel important pour consolider la protection du massif forestier du mont Saint-Hilaire et qu'ils offrent des habitats propices à certaines espèces en situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité les terrains en question;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre une certaine activité sur les terrains en question, à des fins récréatives, sportives, scientifiques et éducatives, tout en respectant le caractère de conservation des milieux naturels qui s'y trouvent et la capacité de support de ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel tout en permettant de poursuivre les activités récréatives de plein air ayant déjà cours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., C.C-61.01) adoptée en 2002 a pour but d'assurer la conservation du patrimoine naturel du Québec en proposant des mesures visant à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve naturelle est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires désirant protéger légalement leur terrain, par un acte volontaire, résultant en une entente de conservation notariée liant les terrains au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques au moyen d'une reconnaissance qui peut être perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE les terrains de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à désigner possèdent les caractéristiques demandées pour être reconnus comme réserve naturelle, sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentant un intérêt qui justifie sa conservation (article 54 de la Loi);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des terrains, la Ville de Mont-Saint-Hilaire, doit présenter une demande au MDDELCC pour que le parc soit reconnu comme réserve naturelle (article 54 de la loi);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire consent volontairement à poser ce geste de conservation en demandant que les terrains soient reconnus comme réserve;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme par cette résolution sa volonté ferme d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle pour les terrains en piémont du mont Saint-Hilaire et enclenche les procédures visant à faire reconnaître le lot 1 816 891 ainsi qu'une partie des lots 3 936 061 et 1 819 017 au cadastre du Québec, comme réserve naturelle au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) et de déposer une demande en ce sens au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).

QUE soit mandatée madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, à titre de personne responsable, et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que soit mandatée madame Ludyvine Millien ou madame Marie-Pierre Richard, du Centre de la Nature de Mont Saint-Hilaire, à intervenir auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), et à déposer, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, une demande afin d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle pour le lot et les parties de lots ci-haut décrits.

**2016-088**

**CESSION POUR FINS DE PARC - 237, RUE SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement a été déposée en date du 7 octobre 2015 afin de créer le lot 5 791 027 à même le lot 3 955 233 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale implique une cession aux fins de parc équivalente à 10 % de la superficie de terrain du nouveau lot créé, soit le lot 5 791 027 au cadastre du Québec, ou à une compensation monétaire équivalente à 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé en vertu de l'article 1.4.6 du règlement de lotissement numéro 843;

CONSIDÉRANT que l'option de la compensation monétaire s'avère le meilleur choix compte tenu qu'un parc est déjà prévu dans le secteur;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée avec l'acheteur du nouveau lot afin que la cession aux fins de parc soit reportée lors de l'approbation de la subdivision qui sera obligatoire afin de créer 23 lots nécessaires à la réalisation d'un projet de construction de résidences contigües;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 17 septembre 2015, portant le numéro de minute 3131, dans le cadre du projet de subdivision du lot 3 955 233 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un nouveau lot portant le numéro 5 791 027 au cadastre du Québec, permettant la construction de nouvelles résidences unifamiliales en rangée, et qu'il accepte de reporter la cession aux fins de parc lors de la resubdivision pour le projet desdites résidences.

2016-089

**DEMANDE DE PROLONGATION DES DÉLAIS POUR L'ADOPTION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorisait un délai jusqu'au 31 mars 2016 pour permettre à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de rendre conforme au schéma d'aménagement en vigueur, tout règlement modifiant son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire que ces modifications fassent l'objet d'une vaste consultation auprès de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de consultation s'échelonne du 30 mars 2016 à la mi-septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'un délai additionnel lui soit octroyé jusqu'au 31 décembre 2016 pour rendre conforme tout règlement modifiant son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme.

2016-090

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2016 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion du 10 février 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations 2016-001-R, 2016-002-R, 2016-005-R, 2016-006-R, 2016-008-R et 2016-009-R indiquées ci-dessous:

- 2016-001-R : Évaluation de l'optimisation aux intersections (virage à droite aux feux rouges)
- 2016-002-R : Terre-plein - Rue Boisée
- 2016-005-R : Problème de vitesse - Rue Michel
- 2016-006-R : Signalisation non visible - Rue Provencher (école Au-Fil-de-l'Eau - Hertel)
- 2016-008-R : Circulation des véhicules lourds - Chemin de la Montagne
- 2016-009-R : Présence de chevreuils - Chemin de la Montagne

2016-091

**ÉVALUATION DE L'OPTIMISATION AUX INTERSECTIONS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - VIRAGE À DROITE AUX FEUX ROUGES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a demandé au ministère des Transports du Québec d'évaluer la possibilité de permettre le virage à droite aux feux rouges aux intersections des routes sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a proposé à la Ville deux approches pour optimiser la circulation aux intersections situées sur les routes sous sa juridiction, soit la désynchronisation des feux de circulation à compter de 22 h jusqu'à 6 h ou le maintien de la synchronisation des feux avec permission de virage à droite aux feux rouges pour certaines intersections;

CONSIDÉRANT QUE le virage à droite aux feux rouges doit faire l'objet d'une évaluation par le ministère des Transports du Québec afin qu'il soit permis;

CONSIDÉRANT la recommandation 2016-001-R en date du 10 février 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil favorise la proposition du virage à droite aux feux rouges selon une plage horaire définie (de 22 h à 6 h) au lieu de celle qui préconise la désynchronisation des feux à compter de 22 h jusqu'à 6 h;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de permettre le virage à droite aux feux rouges aux intersections se trouvant sur les routes relevant de sa responsabilité, entre 22 h et 6 h, et ce, là où cette possibilité serait permise suite à l'évaluation des critères d'admissibilité dudit Ministère;

Que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

2016-092

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RÉAMÉNAGEMENT DU TERRE-PLEIN - RUE BOISÉE**

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Mont-Saint-Hilaire adressée au ministère des Transports du Québec afin que le Ministère interdise le virage à gauche et le virage en U dans la voie traversant le terre-plein central existant du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier face à la rue Bélair et de favoriser le virage à gauche et le virage en U dans la voie traversant le terre-plein face à la rue Boisée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est justifiée par le fait que l'accès à l'ouverture du terre-plein face à la rue Bélair n'est pas protégée par une voie dédiée, sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, direction est, pour permettre ces manoeuvres;

CONSIDÉRANT QU'il fut observé que les véhicules voulant accéder à cette ouverture doivent souvent freiner brusquement à l'approche de l'accès, sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, et entravant ainsi la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT QU'une voie dédiée aux manoeuvres de virage à gauche ou de virage en U se trouve à quelques mètres plus loin (ouverture face à la rue Boisée);

CONSIDÉRANT également qu'il fut observé que certains automobilistes circulent à contresens sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, direction ouest, pour accéder à l'ouverture du terre-plein face à la rue Boisée pour rejoindre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, direction est;

CONSIDÉRANT QUE ces manoeuvres sont illégales et constituent une infraction au code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a proposé deux solutions à la Ville, la première d'interdire le virage à gauche et le virage en U dans l'ouverture du terre-plein face à la rue Bélair et de réaménager l'ouverture du terre-plein face à la rue Boisée (retrait de 8 mètres) ou de procéder à la fermeture complète du terre-plein face à la rue Bélair et réaménager l'ouverture du terre-plein face à la rue Boisée (retrait de 8 mètres);

CONSIDÉRANT la recommandation 2016-002-R en date du 10 février 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui favorise la deuxième solution proposée par le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil avise le ministère des Transports du Québec qu'il préconise l'option touchant la fermeture du terre-plein existant au centre du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, face à la rue Bélair et accepte la recommandation du ministère des Transports du Québec de réaménager l'ouverture du terre-plein existant au centre du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, face à la rue Boisée, tel que proposé.

Que ces travaux seront à la charge du ministère des Transports du Québec.



Que ce conseil demande également au ministère des Transports du Québec de vérifier la possibilité d'aménager une voie protégée à gauche donnant accès à l'ouverture du terrain central du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, direction ouest, face à la rue Belval, identique à celle que l'on retrouve direction est, au même endroit.

Que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

2016-093

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2015 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2015-012 : Projet d'une route signalisée agro-touristique
- 2015-013 : Activités dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire organisées par l'Association des pomiculteurs
- 2015-014 : Promotion des activités du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais d'affiches dans les lieux commerciaux sur le territoire de la ville

2016-094

**PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS EXTRAORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2015 ET ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des procès-verbaux des réunions extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et ordinaire du 3 février 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-02-R : Campagne " Coupez-le-moteur "
- 2016-03-R : Liste des sujets priorisés par le comité pour l'année 2016
- 2016-04-R : Organisation d'une conférence sur les changements climatiques dans le cadre des grandes consultations sur le PUD

2016-095

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2016 DU COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 février 2016 du comité de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-05-R : Officialiser le nom " parc des Maires " l'espace derrière le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et nommer le Pavillon qui y sera construit dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la corporation de la municipalité " Pavillon Isaac Vandandaigue "
- 2016-06-R : Renommer la salle des comités en salle " Jean-Guy Senécal "
- 2016-07-R : Demande de la Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire - Ajout du nom de " Michel Clerk " à la banque de toponymes de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

2016-096

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À L'ÉVALUATION DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION DU PMAD À MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 17 février 2016 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.

2016-097

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 février 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-098

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-03, 2016-04, 2016-05, 2016-06, 2016-09, 2016-10, 2016-13, 2016-14, 2016-15 ET 2016-16**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 23 février 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-03 : 824, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2016-17-R (annexe A)
- PIIA 2016-04 : 180, montée des Trente  
Plans et recommandation 2016-18-R (annexe B)
- PIIA 2016-05 : 1373, rue Brière  
Plans et recommandation 2016-19-R (annexe C)

- PIIA 2016-06 : 636, rue Châteaubriand  
Plans et recommandation 2016-20-R (annexe D)
- PIIA 2016-09 : 497, rue Forest  
Plans et recommandation 2016-23-R (annexe E)
- PIIA 2016-10 : 651, rue Cardinal  
Plans et recommandation 2016-24-R (annexe F)
- PIIA 2016-13 : 535, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2016-27-R (annexe G)
- PIIA 2016-14 : 537, rue du Sommet  
Plans et recommandation 2016-28-R (annexe H)
- PIIA 2016-15 : 255, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2016-30-R (annexe I)
- PIIA 2016-16 : 524, chemin Ozias-Leduc  
Plans et recommandation 2016-31-R (annexe J)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " J " pour en faire partie intégrante.

**2016-099**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-07, 2016-08, 2016-11 ET 2015-97 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 23 février 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-07 : Lots 3 954 788 et 3 954 789 - chemin Ozias-Leduc  
Plans et recommandation 2016-21-R (annexe A)
- PIIA 2016-08 : 131, rue Forbin-Janson  
Plans et recommandation 2016-22-R (annexe B)
- PIIA 2016-11 : 220, rue Saint-Georges  
Plans et recommandation 2016-25-R (annexe C)
- Révision PIIA 2015-97 : Lot 3 955 659 – chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2016-35-R (annexe D)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " D " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure numéro 2016-01 concernant le 880, chemin de la Montagne :

Aucune intervention.

**2016-100**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-01 - 880, CHEMIN DE LA MONTAGNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2016-01 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 880, chemin de la Montagne, à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 4 302 620 au cadastre du Québec.

Celle-ci a pour but de subdiviser ledit lot en deux parties qui deviendront les lots 5 861 078 et 5 861 079 au cadastre du Québec et d'autoriser une profondeur de terrain de 46,29 mètres pour le lot projeté 5 861 078 au cadastre du Québec, soit une dérogation de 3,71 mètres par rapport à la profondeur minimale de 50 mètres requise en vertu du règlement de zonage numéro 845, ainsi qu'une largeur de terrain de 38,94 mètres pour le lot projeté 5 861 079 au cadastre du Québec, soit une dérogation de 6,06 mètres par rapport à la largeur minimale de 45 mètres requise en vertu dudit règlement, et ce, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure numéro 2016-02 concernant le 814, rue Frédérick-Lawford :

Aucune intervention.

**2016-101**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-02 - 814, RUE FRÉDÉRICK-LAWFORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2016-02 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 814, rue Frédérick-Lawford, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale de 7,03 mètres alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge latérale de 7,50 mètres pour une résidence dite " avec garage ", permettant ainsi une dérogation de 0,47 mètre afin de rendre conforme l'emplacement du garage existant, et ce, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-102

**CERTIFICAT CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1179-1**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1179-1, intitulé: " Règlement modifiant le règlement numéro 1179 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt prévus au règlement numéro 1179 pour un montant additionnel de deux millions cent vingt-huit mille dollars (2 128 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est approuvé par ce conseil.

2016-103

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement concernant la division du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire en districts électoraux.

2016-104

**RÈGLEMENT NUMÉRO 828-38 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 828-38, intitulé: " Règlement amendant le règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2016 ".

2016-105

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1223 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1223, intitulé: " Règlement décrétant l'acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'une autopompe à incendie de 5 682 lpm (1 250 gipm) et autorisant un emprunt de six cent quarante-cinq mille dollars (645 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

2016-106

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1224 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1224, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de démolition de l'immeuble sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier situé sur le lot 1 820 071 au cadastre du Québec, des travaux de compaction dynamique du sol, des travaux de construction d'une caserne incendie sur ledit lot, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions cinq cent cinquante mille dollars (8 550 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

2016-107

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1225 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1225, intitulé: " Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement de jeux d'eau et travaux connexes au parc de la Gare, partie récréative, l'aménagement du parc de la Gare, partie bassin, phase 3 (incluant des travaux de pavage, de voirie, d'éclairage, de plantation et de travaux connexes) et la construction et l'aménagement d'un pavillon du 50<sup>e</sup> anniversaire sur le lot 2 349 077 au cadastre du Québec, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-quinze mille dollars (695 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

2016-108

#### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-144 - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le second projet de règlement numéro 845-144, intitulé: " Règlement amendant le règlement de zonage numéro 845 afin d'agrandir la zone I-1 à même la zone I-4, d'autoriser les ateliers de carrosserie dans la zone I-1 et de modifier les dispositions applicables aux enseignes de type sigle ", soit et est approuvé par ce conseil.

2016-109

**OCTROI DU CONTRAT IN 16-001 - AUTOPOMPE À INCENDIE DE 5 682 LPM (1 250 GIPM).**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Thibault et associés, au montant de 687 817,24 \$, incluant les taxes, pour la fourniture d'une autopompe à incendie de 5 682 lpm (1 250 gipm), dans le cadre du contrat IN 16-001, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 22 février 2016.

Que ladite soumission est octroyée, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1223 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une autopompe à incendie.

Que la trésorière, soit et est autorisée à signer le bon de commande préparé pour la l'achat de l'autopompe à incendie de 5 682 lpm (1 250 gipm), et ce, dès l'entrée en vigueur du règlement numéro 1223.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-110

**OCTROI DU CONTRAT SCC 2016-02 - SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATIONS - CONCEPTION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET - ACTIVIS TECHNOLOGIE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Activis Technologie inc., au montant de 53 348,40 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat SCC 2016-02, intitulé : « Services professionnels en communications - Conception d'un nouveau site Internet », ayant obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Tadros, directeur du Service aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande CC 16008, soit payable à même le poste budgétaire 02-192-00-415, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-111

**CONTRAT ING 2015-12 - PROJET DOMICILIAIRE "HEURE-MAUVE" - APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO OC-03 RÉV.2**

CONSIDÉRANT QUE les quantités de roc excavées durant la réalisation des travaux de construction d'éclairage de rue et d'utilités publiques dans le cadre du contrat ING 2015-12 relatif au projet domiciliaire "Heure-Mauve" dépassent les quantités estimées prévues au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro OC-03 rév.2, au montant de 73 021,77 \$, incluant les taxes, représentant le montant relié au dépassement des quantités prévues;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est assumé à 100 % par le promoteur, Construction Boies (9190-6339 Québec inc.);

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds nécessaires à la lettre de garantie bancaire déposée par ledit promoteur pour défrayer ce coût supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'ordre de changement numéro OC-03 rév.2 relatif au contrat ING 2015-12 concernant les travaux de construction d'éclairage de rue et d'utilités publiques dans le cadre du projet domiciliaire "Heure-Mauve".

Que ledit ordre de changement est accepté en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 23 février 2016.

Que cet ordre de changement soit payable à même la lettre de garantie bancaire du promoteur, Construction Boies (9190-6339 Québec inc.).

2016-112

**OCTROI DU CONTRAT ING 2015-23 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - PROJET DOMICILIAIRE "LES JARDINS PANORAMIQUES, PHASE 2"**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi et au dépôt par le requérant du plein montant des honoraires professionnels, la soumission de Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.), au montant de 117 171,02 \$, incluant les taxes, pour la réalisation des études préparatoires, la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction (surveillance) pour des travaux de construction d'aqueduc et d'égouts, de voirie (fondations, pavage, bordures, etc.) incluant des travaux d'éclairage de rue, d'utilités publiques et des travaux connexes pour le projet domiciliaire "Les Jardins Panoramiques, phases 2A et 2B", dans le cadre du contrat ING 2015-23, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.



Que Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) soit et est autorisé à soumettre, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère, et la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu, et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales de ce projet et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Que la soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 février 2016.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

#### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.**

M. Ferdinand Berner	Chemin de la Montagne - État de la chaussée et travaux prévus
Mme Denise Loiselle	Travaux d'aménagement chemin de la Montagne - avis public, description des travaux, augmentation des coûts et consultations publiques
M. Roger Bédard	Remerciements - suivi de dossier
M. Jean-Luc Halde	Achat d'une autopompe à incendie Assemblée publique de consultation - Construction de la caserne incendie Service à la clientèle Rencontre et application de la réglementation – Agryle du frêne
M. Ferdinand Berner	Agryle du frêne

2016-113

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas  
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 10.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**